

# CHEQUES VOLES :

## LA RIPOSTE?

*Joël Touvron a mis au point un système permettant aux commerçants de vérifier la validité des chèques*

Les escroqueries réalisées à partir des chèques volés représentaient, en 1985, 1,48 milliards de francs. Un montant colossal! La grande distribution en a été de sa poche pour 425 millions. Face à une armée de petits "pilleurs", les banques, les services de répression n'ont aucune riposte à opposer. Ou bien alors, les armes sont inadaptes. Eureka! l'informatique et la télématique ouvrent aujourd'hui de nouveaux horizons pour assurer la sécurité des chèques.

Joël Touvron, ingénieur-informaticien, détient-il la solution? Dans le cadre douillet de l'incubateur d'entreprises de l'Institut méditerranéen de technologies de Château-Gombert, il peaufine actuellement un système qui risque bien de faire pâlir de trouille les faussaires. Ancien responsable du centre informatique de Darty pour le sud de la France, Joël Touvron, a tiré les enseignements des expériences réalisées ici ou là.

Tous les systèmes pour faire échec aux chèques volés se sont jusqu'à présent cassés les dents sur l'alimentation des banques de données. Le temps qui sépare la déclaration de vol ou de perte et le moment où le commerçant, consulte le service, doit être réduit au maximum. Or, dans certains cas, il est de plusieurs jours.

### Anonymat

A Toulouse, le système baptisé "Mercure" bat de l'aile. Trente pour cent des chéquiers déclarés volés ou perdus sont généralement retrouvés. Aussi faut-il immédiatement les retirer des fichiers. Dans la ville rose, des clients de toute bonne foi se sont faits mettre les menottes aux mains en proposant leur chèque dans un commerce. Tout cela parce que l'annulation n'avait pas été enregistrée.

Pour son système, Joël Touvron s'est entouré de toutes les garanties et les contrôles sont multiples sans pour autant alourdir l'utilisation. En axant tout sur le relevé d'identité bancaire (Rib), la fiabilité



**Ingénieur-informaticien, Joël Touvron détient-il l'arme absolue contre les chèques volés. (Photo Eric Camoin.)**

est optimale. "Les différentes informations numériques du Rib, dit-il, permettent une auto-vérification, ce qui exclut tout risque d'erreur. Sans compter que ce système garantit totalement l'anonymat puisque les seules informations qui nourriront l'ordinateur central sont des chiffres, pas de noms".

Son fonctionnement en est simple; les banques sont chargées, via le minitel de chaque agence ou leur ordinateur, d'alimenter, en passant par le réseau Transpac, l'ordinateur central du système à Marne-la-Vallée, un véritable dinosaure. Hors des heures d'ouverture des guichets, gendarmes et policiers prendront le relais pour enregistrer les déclarations.

### Rapidité

La consultation, elle, se fait par minitel pour les petits commerces qui taperont le Rib du chèque qu'on leur propose. Dans les grands magasins, là où existe un système informatique, ce dernier pourra être relié à Marne-la-Vallée. Pour savoir à quoi s'en tenir, il suffira de taper le Rib. Un lecteur optique, développé en collaboration avec Dassault-Electronique, permettra une lecture plus rapide. Les clients qui ne pourront être reliés en perma-

nence, auront la possibilité, chaque matin d'obtenir une "mise à jour" concernant la zone désirée (nationale ou départementale, toutes les combinaisons sont possibles).

L'atout de Joël Touvron est de mettre en place un système cohérent et national. Pour l'heure, les expériences en cours ici et là ont un effet dissuasif comme à Stasbourg où "l'activité chèques volés" a diminué de 55%.

Si les éléments techniques ne posent aucun problème, Joël Touvron doit désormais convaincre. Une réussite implique l'adhésion du plus grand nombre. Le ministère de la défense (pour les gendarmes), celui d'Intérieur et les banques par le truchement de l'Association française de banques forment la clé de voûte mais les premiers contacts sont encourageants. De leur côté, les commerçants sont, bien entendu, preneurs de tout système qui pourra réduire le nombre d'escroqueries.

Le chèque (donc les contrôles) ont de beaux jours devant eux. Pour 3,5 milliards de chèques passés chaque année en compensation, seuls 220 millions de paiements sont réalisés par carte bancaire. Joël Touvron n'arrive pas trop tard. Loin de là!

# Echec aux voleurs de chèques

« Hermès » était, paraît-il, dans la mythologie, le dieu du commerce et des voleurs. C'était aussi le dieu de l'éloquence, ce qui explique l'aisance avec laquelle le président de l'association « Hermès » s'est adressé hier à la presse pour présenter son projet « d'échec aux faux chèques » dans les locaux de la société COREM (Informatique communale de la région méditerranéenne) qui donnera les moyens techniques et informatiques nécessaires à sa réalisation. M. Joël Touvron a expliqué que « Hermès » pouvait être contacté par Minitel à tout moment (code 36 15 ou 36 16. CHEQ) afin de déclarer un chèque volé ou de contrôler un chèque présenté à l'encaissement.

L'utilité du système est évidente quand on sait que dans notre pays un chèque est volé en moyenne toutes les quatre minutes, surtout le vendredi, soir pour permettre au voleur d'en faire usage durant le week-end. Les voleurs n'attendent pas que le détenteur du compte dépose une plainte. Le plus souvent, ils se servent du chèque dans les quarante huit heures. D'où l'inté-

ret du système Hermès qui permet une déclaration et une information immédiate des commerçants. Ce système informatique d'opposition aux chèques est accessible sur tout le territoire national. Car il existe déjà des protections intra-muros adoptées dans certaines villes comme Nice, Strasbourg, Lille, Marseille et Toulouse ou la délinquance relative aux chèques volés a diminué de 50 pour cent mais c'est la première fois qu'un système national est créé en France. Il permettra d'éviter que les voleurs n'aillent écouler leurs chèques dans d'autres régions en toute impunité.

## Dans les grandes surfaces

Les instigateurs d'Hermès ont l'ambition dans un second temps d'automatiser le contrôle des chèques instantanément dans les grands centres de distribution qui sont victimes chaque année d'une perte de 425 millions de francs due aux chèques volés. Le côté original du système, c'est qu'il est accessible à tout le monde : aux particuliers,

mais aussi aux banquiers, aux policiers et, éventuellement, aux voleurs. On objectera tout de suite que le voleur peut très bien vérifier lui-même sur son Minitel si le chèque qu'il a dérobé est frappé d'une opposition. Mais il court un grand risque, si tel n'est pas le cas, de voir l'opposition introduite entre le moment où il décide d'écouler les formulaires et celui où il le fera effectivement...

Un autre fait important doit être pris en considération : c'est la possibilité pour le titulaire du compte d'annuler dans les huit jours sa demande d'opposition car il est fréquent qu'il retrouve le chèque perdu et suppose vole. L'accès au minitel coûte 0,98 franc la minute pour ce service Hermès. Le système est anonyme de bout en bout, seuls les éléments de votre relevé d'identité bancaire étant pris en compte dans l'ordinateur. La déclaration à Hermès ne dispense nullement d'une déclaration de vol à la banque ainsi qu'à la police. Sous huit jours il vous faudra de toutes façons confirmer par écrit en expédiant un relevé d'identité bancaire dûment signé au siège d'Hermès.

## José D'ARRIGO

Pour tous renseignements supplémentaires contact Hermès, BP 173, 13 276 Marseille Cedex 09. Téléphone 91.75.04.96. Téléc : 402 7571

# « HERMÈS » : le minitel contre les chèques volés

NICE - MATIN

Il est évident que tout ce qui serait tenté pour enrayer les méfaits de l'utilisation des chèques volés ne peut être que bénéfique pour l'économie en général et le commerce en particulier.

Il faut en effet savoir que, pour la seule année 1985, « l'activité des chèques volés » a entraîné une perte d'un milliard et demi de francs pour le commerce. Pour le particulier comme pour le commerçant, donc, la sécurité du paiement par chèque ne peut être fiable

lisation des chèques volés. C'est pourquoi il faut se réjouir de la naissance d'un nouveau système d'opposition sur chèques perdus ou volés, mis en application en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le système « HERMÈS » a été présenté hier à Marseille et est destiné à tous les particuliers et commerçants qui en ont libre usage par minitel. Le système d'information est simple : il suffit pour le titulaire du chèque volé (ou déclarant la perte ou le vol) d'appeler le numéro de

« HERMÈS », en composant sur le minitel : 36-15 (ou 36-16), suivi du code CHEQ. Tous les éléments figurant sur le relevé d'identité bancaire doivent être fournis. Cette déclaration sur écran est validée pour huit jours. Pour la maintenir, il faudra envoyer le relevé d'identité bancaire, en précisant les numéros des chèques en opposition à HERMÈS, B.P. 173, 13276 Marseille Cedex 9.

Pour le commerçant qui voudrait vérifier l'authenticité d'un

« HERMÈS » et la réponse lui parviendra sur l'écran de son minitel : « Aucune déclaration d'opposition » ou « Déclaration d'opposition enregistrée ».

## Accessible

### 24 heures sur 24

Un avantage sur les systèmes plus lourds existants dans certaines banques ou organismes de contrôle : la demande d'opposition peut être envoyée à tout moment, 24 heures sur 24.

Il est possible de déclarer un chèque volé sur le minitel.

pourra avoir un effet dissuasif certain. M. Joël Touvron, fondateur du système, qui s'appuie sur la puissance informatique de la société I.C.O.R.E.M., à Marseille, teste son procédé en premier lieu en région P.A.C.A. Mais le but est de l'étendre à l'ensemble du territoire. Une initiative qui démarre donc au jour d'hui et qui devrait recevoir un bon accueil auprès des commerçants en attendant que les banques elles-mêmes entrent dans le jeu en mettant la bande des données d'« HERMÈS »

Antenne 23 Nov 88

## Présentation du système Hermès

### *Contrôle des chèques volés*

Demain jeudi, sera présenté à Marseille dans les locaux de la Société ICOREM, le premier système national d'opposition sur chèques volés.

Le projet baptisé « Hermès » a été développé dans le cadre de l'incubateur de l'Institut Méditerranéen de Technologie, et sa réalisation a été confiée à la Société ICOREM pour son expérience des techniques bancaires.

L'activité des chèques volés concernant l'exercice 1985 a entraîné une perte de 1,48 milliard de francs pour le commerce en général, dont 425 millions de francs pour le seul secteur de la grande distribution.

Un chéquier volé toutes les 4 minutes. Les statistiques du ministère de l'Intérieur font ressortir que les chèquiers volés sont utilisés sous 48 heures, d'où la nécessité pour le commerce français, de mettre en œuvre un système de contrôle **interactif et homogène**.

Ce système d'opposition sur chèques perdus ou volés, est destiné au libre usage des particuliers et des commerçants. Il est également accessible aux Banques et aux services de Police pour l'ensemble du territoire français, sans code confidentiel, en composant le **36 16** suivi du code **CHEQ**.

# HERMES SURVEILLE

## LES CHEQUES VOLES

Joël Touvron, informaticien marseillais a réalisé un logiciel pour lutter contre l'utilisation des chèquiers volés. Ce système peut être consulté sur Minitel par les particuliers et les commerçants

L'ARTICLE DE MICHEL-PHILIPPE BARET EN PAGE 3

### Informatique et sécurité

## ECHEC AUX CHEQUES VOLES

*Le système Hermès, accessible par Minitel, permet aux particuliers comme aux commerçants de se protéger contre l'utilisation des chèquiers volés.*

Les champs d'applications du système ne connaissent pas de frontières: après le Minitel rose, le Minitel au service des voyous (voir "Le Provençal" d'hier), voici le Minitel au service des commerçants des possesseurs de chèquiers. Le système Hermès, présenté hier matin dans les locaux de l'ICOREM à Luminy, offre davantage de sécurité quant au contrôle des chèques perdus ou volés que les procédés actuellement en vigueur.

La note est lourde: en 1985, les chèques volés ont entraîné une perte de 1,48 milliard de francs sur les commerçants. Les statistiques du ministère de l'Intérieur indiquent encore qu'un chèquier est volé toutes les 4 minutes, que ces chèquiers sont très souvent utilisés dans les 48 heures, essentiellement le week-end. "D'où la nécessité de mettre en oeuvre un système de contrôle interactif et homogène", explique Joël Touvron, père d'Hermès - le dieu du voyage était aussi un des commerçants et des voyageurs...

Les systèmes informatiques de

contrôle actuellement en vigueur ne sont opérationnels qu'au niveau communal (Toulouse, Marseille, Nice, Strasbourg...). Mais le délinquant conservait encore toute latitude de tirer des chèques dans la périphérie ou dans d'autres régions de France. Hermès présente l'avantage d'offrir une couverture nationale.

### 36 16 code CHEQ

Il fallait conjuguer efficacité avec simplicité. Les promoteurs du projet y sont parvenus. Ce système est directement accessible aux particuliers comme aux commerçants ou aux services de police: il suffit de composer sur Minitel le 36 16 code CHEQ. Le particulier qui souhaite faire opposition rentre immédiatement les éléments imprimés sur son relevé d'identité bancaire (RIB). Cette déclaration reste temporaire: elle est valide huit jours, le temps au possesseur du compte de préciser à l'association Hermès les numéros de chèques en opposition. L'association lui adresse par la suite un formulaire de demande

d'annulation pour le cas où l'usager retrouverait son chèquier - une fois sur trois, le titulaire du compte retrouve en effet son chèquier. De la même manière, le commerçant inquiet peut consulter cette banque de données en réclamant à son client un relevé d'identité bancaire, sans prendre en compte son nom et son adresse. Le coût de la consultation est de 98 centimes la minute.

Les établissements bancaires, qui bien souvent ne récupèrent jamais les chèquiers des particuliers interdits bancaires, se montrent intéressés. Mais Joël Touvron semble se heurter pour l'instant à quelques freins de la part des grandes banques pour des "raisons déontologiques".

Ce système est réalisé avec le soutien logistique de l'ICOREM (Informatique des Collectivités de la Région Méditerranéenne). Hermès ne compte pas en rester là. Joël Touvron envisage la création d'une société pour permettre aux grands centres de distribution de mettre en place un contrôle automatique des chèques.

Michel-Philippe BARET

# Echec aux chèques volés

*Le système Hermès, accessible par Minitel, permet aux particuliers comme aux commerçants de se protéger contre l'utilisation des chèquiers volés*

Les champs d'applications du Minitel ne connaissent pas de frontières: après le Minitel rose, le Minitel au service des voyous (voir "Le Provençal" d'hier), voici le Minitel au service des commerçants et des possesseurs de chèquiers. Le système Hermès, présenté hier matin dans les locaux de l'ICOREM à Luminy, offre davantage de sécurité quant au contrôle des chèques perdus ou volés que les procédés actuellement en vigueur.

La note est lourde: en 1985, les chèques volés ont entraîné une perte de 1,48 milliard de francs pour les commerçants. Les statistiques du ministère de l'Intérieur précisent encore qu'un chèquier est volé toutes les 4 minutes, que ces chèquiers sont très souvent utilisés sous 48 heures, essentiellement le week-end. "D'où la nécessité de mettre en oeuvre un système de contrôle interactif et homogène" ajoute Joël Touvron, père d'Hermès -le dieu du voyage était aussi celui des commerçants et des voleurs...

Les systèmes informatiques de contrôle actuellement en vigueur ne sont opérationnels qu'au niveau communal (Toulouse, Marseille, Nice, Strasbourg...). Avec quelques résultats: l'utilisation de chèquiers volés a chuté de 55% à Toulouse.



Joël Touvron présente "Hermès" (Photo Serge Assier).

Mais le délinquant conservait encore toute latitude de tirer des chèques dans la périphérie ou dans d'autres régions de France. Hermès présente l'avantage d'offrir une couverture nationale.

## 36 16 code CHEQ

Il fallait conjuguer efficacité avec simplicité. Les promoteurs du projet y sont parvenus. Ce système est directement accessible aux particuliers comme aux commerçants ou aux services de police: il suffit de composer sur Minitel le 36 16 code CHEQ. Le particulier qui souhaite faire opposition rentre immédiatement les éléments imprimés sur son relevé d'identité bancaire (RIB). Cette déclaration reste temporaire: elle est valide huit jours, le temps au possesseur du compte de préciser à l'association Hermès les numéros de chèques en opposition. L'association lui adresse par la

suite un formulaire de demande d'annulation pour le cas où l'utilisateur retrouverait son chèquier -une fois sur trois, le titulaire du compte retrouve en effet son chèquier. De la même manière, le commerçant inquiet peut consulter cette banque de données en réclamant à son client un relevé d'identité bancaire, sans prendre en compte son nom et son adresse. Le coût de la consultation est de 98 centimes la minute.

Contrôle en temps réel et sécurité pour le commerçant, sécurité et confidentialité assurées pour le particulier: Hermès présente, malgré quelques failles, de sérieux atouts. La page "Information" décline même un chapitre "Les voleurs" pour mettre en garde les pickpockets -ceux-ci peuvent également apprendre, en consultant le Minitel, que "leur" chèquier est condamné.

Les établissements bancaires,

qui bien souvent ne récupèrent mais les chèquiers des particuliers interdits bancaires, se montrent intéressés. Mais Joël Touvron semble se heurter pour l'instant à quelques freins de la part des grandes banques pour des "raisons déontologiques".

Ce système est réalisé avec le soutien logistique de l'ICOREM (Informatique des Collectivités de la Région Méditerranéenne). Hermès ne compte pas en rester là: Joël Touvron envisage la création d'une société pour permettre aux grands centres de distribution de mettre en place un contrôle automatique des chèques. Un Minitel derrière chaque caisse: question d'efficacité on peut en effet rêver mieux.

• Michel-Philippe BARE

# HERMES: LES PICK-POCKETS AU CHOMAGE

Joël Touvron, informaticien marseillais, vient de mettre au point un système de protection des chèques volés par minitel: simple, immédiat et surtout... terriblement efficace

Vendredi soir. La rue est déserte, vous rentrez chez vous. Soudain, c'est l'incident: votre sac, votre sacoche vous sont arrachés. A l'intérieur, vos papiers, clés, effets personnels et surtout... votre chéquier. Les statistiques officielles le prouvent: d'ici lundi -- le temps que vous fassiez opposition auprès de votre banque -- quelques chèques auront déjà été signés à votre place. Agaçante histoire pour vous, mauvaise affaire pour le commerçant.

Scénario de polar? Pas vraiment: en France, on vole un chéquier toutes les 4 minutes. Au total, la perte est évaluée jusqu'à 1,5 milliards de F. par an...

Il fallait agir. Ici et là, quelques initiatives permettent déjà de lutter contre le phénomène par une protection "urbaine", intra-muros, mais quasi-inefficace dès que l'on sort de la ville. L'association marseillaise Hermès s'est infiltrée dans la faille du système. Le produit du même nom est sûr, permanent, vérifiable, inviolable et fonctionnel depuis le 16 mars dernier.

Bref... Hermès est la solution. Son appellation technique et officielle? La sécurité des chèques dans le domaine de la grande distribution et le commerce en général - application informatique pour l'autorisation du contrôle des chèques perdus ou volés.

## 36.16 code CHEQ

Ingénieur-informaticien à l'Institut Méditerranéen de Technologie (IMT), Joël Touvron a imaginé Hermès dès 1984 et l'a réalisé grâce à l'Iccrem, informatique des collectivités de la région méditerranéenne. Son utilisation est simple, réduite au minitel et



aux informations d'identification de votre identité bancaire.

"Les chiffres de la Banque de France donnaient, en 1985, plus de 52 millions de comptes en fonctionnement pour quelques 3 milliards et demi de chèques remis en compensation pendant l'année, explique Joël Touvron. Hermès met en oeuvre un système interactif d'opposition sur chèques, destiné au libre usage des particuliers et des commerçants et connecté au niveau national".

Branchez-vous sur minitel: 36.16 (oui: 18!), code CHEQ. La fiabilité d'Hermès repose sur le contrôle interactif du code banque, code guichet et numéro de compte qui figurent sur l'identité bancaire.

## Détection jour et nuit

"L'utilisation de données ex-

clusivement numériques pour la constitution de cette banque de données assure aux banques l'anonymat de leurs clients", précise encore l'inventeur d'Hermès. Après acceptation de votre identité bancaire, la déclaration est enregistrée pour huit jours. Si, au bout de cette période, le chéquier n'est toujours pas retrouvé, la déclaration est confirmée et son titulaire reçoit un imprimé d'officialisation. Cet imprimé est à renvoyer à l'association Hermès en cas de récupération de votre chéquier.

Outre une utilisation nationale, ce système a l'incalculable avantage d'une actualisation constante des informations. Autrement dit, dès le vol ou la perte de votre chéquier, il vous suffit d'entrer une déclaration sur minitel pour que les

abus soient détectables... jour et nuit.

Depuis le 16 mars dernier, date de sa mise en service, Hermès fait fureur. Un client louche? Un chèque douteux?

En quelques secondes, le commerçant vérifie... et prend les mesures qui s'imposent.

Prochaine étape d'Hermès, prévue pour être fonctionnelle au mois de septembre prochain: la connection des grandes surfaces, hyper-marchés, etc. Afin de faciliter le système, toutes les caisses de l'établissement seront directement reliées à un micro-ordinateur, lui-même branché en permanence sur le 36.16 code CHEQ. On s'attend déjà à une recrudescence du chômage chez les pick-pockets...

Stéphanie LAFOND